
**Demande de permis de démolition et audition publique
du 12 septembre 2022 à 19 h 15**

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, avis public est, par les présentes, donné que le Conseil municipal sera saisi lors de la réunion qui se tiendra le lundi 12 septembre 2022, d'une demande de permis de démolition visant l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 611 391 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et portant le numéro 569, Route 141 à Coaticook, appartenant à la Ville de Coaticook.

L'immeuble situé au 569, Route 141 est un immeuble construit avant 1940, dont la valeur patrimoniale est moyenne selon la firme Patri-Arch Pré-inventaire patrimonial des bâtiments résidentiels situés sur le territoire de la Ville de Coaticook, 2016.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée.

Également, conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)*, la Ville tiendra une audition publique le lundi 12 septembre 2022 à 19 h 15, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Coaticook pour expliquer ce projet de démolition concernant l'immeuble situé au 569, Route 141 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer

Les personnes intéressées peuvent également appeler monsieur Jean Chartier, responsable du service d'urbanisme, au numéro (819) 849-2721 poste 246, pour toute question ou information supplémentaire sur la demande de démolition.

DONNÉ à Coaticook ce 24^e jour du mois d'août 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras